

**Extrait du registre
des délibérations de la Commune de Coinches
séance du 16/04/2021**

L' an 2021, le 16 Avril à 20 heures 15 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de LEMAIRE Anthony Maire

M. LEMAIRE Anthony, Maire, Mmes : BATOT Séverine, UNTERHALT Danièle, VINCENT Gisèle, MM : BRESCH Sébastien, CHACHAY Silvère, GUNSETT Jean-François, HATTON Laurent, MERGY Francis, RINGOT Hubert
Excusé(s) ayant donné procuration : M. FUNFSCHILLING Jérôme à M. LEMAIRE Anthony

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 10

Date de la convocation : 08/04/2021

Date d'affichage : 08/04/2021

Mme BATOT Séverine Secrétaire

réf : 2021/09 : **ANNULLATION ACQUISITION PARCELLES**

Monsieur le Maire rappel aux membres du Conseil Municipal la délibération n°2021/05 en date du 26/02/2021 qui faisait suite au courrier reçu par Maître ANGLESIO David concernant la vente des parcelles section B n°393 / 847 / 1017 pour une superficie totale de 1 ha 90 a 36 ca sur le territoire de la commune de COINCHES, les parcelles section B n°597 / 602 pour une superficie totale de 60 a 40 sur le territoire de la commune de RAVES et les parcelles section B n°662 / 708 pour une superficie totale de 53 a 10 ca sur la commune Remomeix au tarif de 8 500.00 € le lot de 7 parcelles. Le Conseil Municipal à l'unanimité avait décidé d'acquérir les parcelles référencées ci-dessus

Monsieur le Maire souhaite préciser au membres du Conseil Municipal que ces parcelles sont vendues en "sol de bois" ce qui veut dire sans bois.

Par conséquent Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'annuler cette acquisition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE d'annuler cette acquisition et donne pouvoir au Maire.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021/10 : **VENTE D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Mme MARTIN Marie-Josèphe concernant l'acquisition d'une partie du domaine public communal qui se situe devant chez elle rue de la May.

Mme MARTIN propose d'acquérir une superficie qui sera définie par un bornage réalisé par un géomètre expert au tarif de 30 € le M2.

Mme MARTIN Marie-Josèphe s'engage à prendre à sa charge le bornage nécessaire pour lui permettre d'acquérir la superficie souhaitée (environ 92 m2).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ACCEPTE la proposition faite par Mme MARTIN Marie-Josèphe

- AUTORISE Mme MARTIN Marie-Josèphe à prendre contact avec un géomètre afin de réaliser le bornage à ses frais

- DONNE pourvoir au Maire.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf: 2021/11 : **VOTE DES TAUX DES 2 TAXES DIRECTES LOCALES - ANNEE 2021**

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Par délibération en date du 12 juin 2020, le conseil Municipal avait fixé les taux des 2 taxes directes locales comme suit :

- 11.30 % Foncier bâti
- 28.19 % Foncier non bâti

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes mais par l'Etat. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (25.65 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 36.95 % (soit le taux communal de 2020 : 11.30 % + le taux départemental de 2020 : 25.65 %).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'augmenter les taux d'imposition pour 2021.

FIXE pour 2021 le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	Taxe foncière sur bâti	Taxe foncière sur non bâti
TAUX 2020	11.30 %	28.19 %
TAUX 2021	37.00 %	28.23 %

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf: 2021/12 : **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE**

Voté à l'unanimité des membres présents comme suit :

Section de fonctionnement :

RECETTES	:	386 972.97 €
DEPENSES	:	249 260.39 €
EXCEDENT	:	137 712.58 €

Section d'investissement :

RECETTES	:	230 628.18€
DEPENSES	:	227 199.87€
EXCEDENT	:	3 428.31 €

SOIT UN EXCEDENT GLOBAL de 141 140.89 €

Affectation du résultat de l'exercice 2020 de la commune eau budget primitif 2021

- Affectation au financement de la section d'investissement (article 001 recettes) pour 3 428.31 €
- Affectation à l'excédent reporté de la section de fonctionnement, (compte 002 recettes) pour 137 712.58 €.

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote du Compte Administratif et a quitté la séance lors du vote.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021/13 : **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 FORET**

Voté à l'unanimité des membres présents comme suit :

Section de fonctionnement :

RECETTES	:	8 764.47 €
DEPENSES	:	2 382.36 €
EXCEDENT	:	6 382.11 €

Section d'investissement :

RECETTES	:	1 490.11 €
DEPENSES	:	4 591.00 €
DEFICIT	:	3 100.89 €

SOIT UN EXCEDENT GLOBAL de 3 281.22 €

Affectation du résultat de l'exercice 2020 de la forêt au budget primitif 2021
- Affectation au financement de la section d'investissement (article 1068 recettes)
pour 3 100.89 €
- Affectation au financement de la section d'investissement (article 001 dépenses)
pour 3 100.89 €
- Affectation à l'excédent reporté de la section de fonctionnement, (compte 002
recettes)
pour 3 281.22 €.

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote du Compte Administratif et a quitté la
séance lors du vote.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021/14 : **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DELEGATION EAU**

Voté à l'unanimité des membres présents comme suit :

Section de fonctionnement :

RECETTES	:	2 700.82 €
DEPENSES	:	2 700.82 €

SOIT UN RESULTAT GLOBAL de 0.00 €

Affectation du résultat de l'exercice 2020 de l'eau au budget primitif 2021
Le compte administratif étant NEANT, il n'y aura pas de report.
Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote du Compte Administratif et a quitté la
séance lors du vote.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021/15 : **COMPTES DE GESTION 2020 DE MME BRETON SOPHIE,
RECEVEUR.**

COMMUNE – SERVICE DE L'EAU ET PRODUITS FORESTIERS

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et
les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à
recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les
bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion
dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers,
ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes
à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun
des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis
et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les
opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par les receveurs, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021/16 : **BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE**

Le Conseil Municipal VOTE comme suit le Budget Primitif 2021 de la Commune au niveau du chapitre en fonctionnement et en investissement.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES 317 103 €

RECETTES 317 103 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES 88 641 €

RECETTES 88 641 €

Adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021/17 : **BUDGET PRIMITIF 2021 FORET**

Le Conseil Municipal VOTE comme suit le Budget Primitif 2021 de la Forêt au niveau du chapitre en fonctionnement et en investissement.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES 11 281 €

RECETTES 11 281 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES 8 100 €

RECETTES 8 100 €

Adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021/18 : **BUDGET PRIMITIF 2021 DELEGATION EAU**

Le Conseil Municipal VOTE comme suit le Budget Primitif 2021 délégation Service de l'eau au niveau du chapitre en fonctionnement.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES 17 700 €

RECETTES 17 700 €

Adopté à l'unanimité

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021/21 : **PARTICIPATION COMMUNALE AU RPI
COINCHES-REMOMEIX**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la délibération du RPI COINCHES-REMOMEIX concernant la participation financière 2021 des communes. Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal accepte la participation financière au RPI COINCHES-REMOMEIX pour un montant de 27 975.24 € pour l'année de 2021.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

SOMMAIRE

ANNULATION ACQUISITION PARCELLES
VENTE D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
VOTE DES TAUX DES 2 TAXES DIRECTES LOCALES - ANNEE 2021
COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE
COMPTE ADMINISTRATIF 2020 FORET
COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DELEGATION EAU
COMPTES DE GESTION 2020 DE MME BRETON SOPHIE, RECEVEUR.
COMMUNE – SERVICE DE L'EAU ET PRODUITS FORESTIERS
BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE
BUDGET PRIMITIF 2021 FORET
BUDGET PRIMITIF 2021 DELEGATION EAU
PARTICIPATION COMMUNALE AU RPI COINCHES-REMOMEIX

LEMAIRE Anthony	RINGOT Hubert
UNTERHALT Danièle	BATOT Séverine
CHACHAY Silvère	HATTON Laurent
FUNFSCHILLING Jérôme Excusé proc. à LEMAIRE A.	MERGY Francis
VINCENT Gisèle	BRESCH Sébastien
GUNSETT Jean-François	